

Terrebonne , 10 janvier 2013,

Mme Pauline Marois
Première Ministre du Québec.

Objet :

Technologie sans-fil : Activités illégales d'agent d'infiltration et
« Convergence des convergences » : Bell, Rogers et Vidéotron

Madame,

Par la présente, je sollicite votre aide afin de pouvoir dénoncer et mettre fin à une situation préoccupante pour la démocratie et la santé publique. Rien de moins.

Depuis le printemps 2008, je suis devenu ce que l'on appelle un activiste dénonçant l'exposition involontaire de la population aux micro-ondes provenant des antennes-relais de téléphonie cellulaire. Je suis le principal artisan du collectif SEMO- Sauvons Nos Enfants des Micro-ondes qui a été en bonne partie à l'origine de la sensibilisation de la population à ce dossier. (voir le site internet : www.dangersemo.com)

Enseignant en Électricité depuis plus de vingt ans, j'ai été confronté à ce dossier lorsque nous avons découvert que le clocher de l'église voisine de notre demeure comportait plusieurs antennes de télécommunication et que cette installation avait été cachée à la population depuis plus de sept années (...)

En 2009, nous avons d'abord saisi du dossier la DSP du Québec, qui a référé le dossier à l'INSPQ. En 2010, avec la collaboration du Bloc Québécois, nous avons amené le dossier à Ottawa et le SEMO a organisé le témoignage d'experts scientifiques internationaux devant le Comité de santé de la Chambre des Communes (Examen de l'impact des micro-ondes sur la santé) . Les députés membres de ce comité ont produit un rapport en décembre 2010 et celui-ci remettait en question les normes de protection de la santé utilisée par Santé Canada. En 2011, nous avons été sollicités comme intervenant crédible par l'Office de consultation publique de la Ville de Montréal lors des consultations publiques relativement à l'implantation des antennes-relais sur le territoire de la ville de Montréal . En 2012, le rapport final de ce comité a fait état de nos préoccupations. De par nos actions, nous sommes devenus une référence pour plusieurs médias pour tout ce qui a trait à la controverse des effets néfastes sur la santé des technologies sans fil.

Le but de la présente n'est pas de vous convaincre de nos convictions dans ce dossier. Il s'agit de dénoncer et mettre fin au travail des agents d'infiltration qui sabote et discrédite le dossier. Et aussi de contrebalancer la « Convergence des convergences » des compagnies Bell, Rogers et Québecor .

Agent d'infiltration et activités illégales

Depuis mon implication dans ce dossier j'ai été en mesure d'identifier plusieurs intervenants dont le rôle est apparu comme étant celui d'agent d'infiltration. Il s'agit de personnes connues du public occupant des fonctions cruciales dans ce dossier au Québec. Je possède suffisamment d'éléments pour supporter mes affirmations. À cause de leurs interventions liées principalement au suivi du dossier au sein des partis politiques à Ottawa, j'ai acquis la certitude que ces agents d'informations sont au service du Gouvernement canadien. (Les écologistes, une menace à surveiller selon Ottawa , (ministre fédéral de la sécurité publique Vic Toews) La Presse, 10 février 2012)

Depuis le début de mon implication en 2008, j'ai côtoyé et identifié certaines de ces personnes, et j'ai appris à vivre avec eux-ci malgré mes doutes sérieux à leurs sujets. J'ai même utilisé leurs expertises et leurs activités pour soutenir les activités du SEMO. Dans un premier temps leurs activités semblaient se limiter à la quête d'information sur les activités du SEMO.

Mais à partir de la fin 2009, j'ai eu à vivre des situations de harcèlement et de sabotage liées aux activités du SEMO. (Harcèlement au travail, attaque du site internet...) À l'automne 2011, lors d'une période d'activité intense pour le SEMO, j'ai été victime dans mon domicile, en moins de trois semaines, de deux vols consécutifs, uniquement de mon ordinateur contenant les données du SEMO. J'ai aussi été trahi par des gens provenant d'une organisation environnementale que je croyais au-dessus de tout soupçon. J'ai également eu des menaces, et mon intégrité physique a été également affectée de manière suspecte.

Dans ces circonstances, le SEMO a fortement réduit de ses activités au printemps 2012, et n'a assuré qu'un suivi du dossier en cours Ottawa. Des députées du NPD avaient promis de prendre la relève du Bloc Québécois en assurant un suivi du rapport du comité de santé de décembre 2010. Le parti du NPD victime du lobby de la « convergence des convergences » de l'industrie du sans-fil a agi de telle sorte qu'aujourd'hui il n'y a plus aucune discussion sur cette problématique à Ottawa. (un projet de loi privé « bidon » sur les antennes relais (C-429) a été battu lors d'un vote à la dernière journée de l'année à la chambre des communes soit le 12 décembre 2012)

Depuis plusieurs années, le SEMO affirme que ce dossier n'en est pas un de différents scientifiques. Pour nous, la preuve des effets néfastes sur la santé des micro-ondes existe et est crédible¹. Nous disons depuis longtemps que ce dossier est avant tout un enjeu financier majeur. Les lobbyistes des différentes compagnies font un travail efficace auprès de politiciens et des autorités de santé publique afin de minimiser, discréditer, voire ridiculiser ceux qui dénoncent la situation. Ces activités de lobbyiste sont légales.

Nous devons dénoncer les activités illégales faites dans le même but. Je suis incapable d'y arriver seul, car mes ressources sont limitées, et compte tenu des pressions subies de toutes sortes au cours des dernières années, mes chances d'y arriver sont plutôt minces. Je fais appel à vous afin de permettre qu'au Québec, il y ait un débat sain et sans entrave illégale et qu'en plus, cesse les mesures d'intimidations dont je suis victime. Je vous demande concrètement une aide juridique et un support politique. J'ai besoin de personnes de confiance pouvant me conseiller. L'enjeu est trop important pour qu'il repose uniquement sur les épaules d'un collectif intimidé et à bout de ressources.

« Convergence des convergences »

En ce qui a trait à l'incroyable « Convergence des convergences » on y retrouve bien sur la compagnie québécoise Vidéotron, propriété en partie des Québécois via la caisse de dépôt. M. Pierre Karl Péladeau a été impliqué personnellement lors d'une activité illégale commise à mon endroit (22 mai 2010). Les médias de Québecor ont été manipulés, pas juste pour ignorer et discréditer le dossier, mais également pour faire dévier le débat populaire en cours uniquement sur la problématique de santé des compteurs intelligents, et ce dans le but de distraire la population de l'enjeu autrement plus significatif dénoncé au Québec par le SEMO

¹ Voir le nouveau rapport scientifique BIOINITIATIVE 2012, publicisé le 7 de janvier 2012, comportant plus de 1800 études scientifiques reconnues rapportant les effets néfastes sur la santé des champs électromagnétiques. Il est signé par 29 chercheurs internationaux et pour la première fois, on retrouve comme auteur un chercheur québécois œuvrant à la faculté de médecine de l'Université McGill, soit le Docteur Paul Héroux).

au cours des dernières années, soit l'exposition aux micro-ondes provenant des antennes relais et des routeurs WIFI installés partout au Québec et dans chaque maison par les compagnies de télécommunication, Bell, Rogers et Vidéotron.

La « Convergence des convergences » fait en sorte qu'aujourd'hui au Québec les médias sous leurs contrôles, font la promotion de l'utilisation du cellulaire et des tablettes WIFI par les enfants dans les écoles (la « une » de la revue Actualité (ROGERS), 15 octobre 2012, idem dans les jours suivants dans le Journal de Montréal...) et ce sans même effleuré le débat sur les effets néfastes sur santé des jeunes qui ont conduit les autorités sanitaires de plusieurs pays (dont le Canada !, 4 octobre 2011) a recommandé de limiter l'exposition aux micro-ondes des jeunes en limitant leur l'utilisation de ces appareils à l'essentiel.

À défaut de pouvoir contrôler la « Convergence des convergences » le gouvernement québécois se doit d'intervenir et d'utiliser les moyens appropriés pour aviser les jeunes et la population en général, de la problématique, et ce sans tenir compte des intérêts financiers des actionnaires des compagnies de téléphonie cellulaire, que nous sommes tous ! .

À titre de référence pour ce dossier , je vous recommande le député Serge Cardin, lui-même électrosensible, déclaration faite officiellement au Comité de Santé à Ottawa en avril 2010. Le journaliste Michel Rochon de Radio-Canada, spécialiste en matière de santé, connaissant du dossier et pouvant témoigner des activités de l'industrie pour museler les médias à ce sujet. L'ancien journaliste du Devoir et réputé environnementaliste, Louis-Gilles Francoeur , aujourd'hui au BAPE, et qui a été le seul journaliste à faire un suivi du dossier des micro-ondes depuis juin 2011 (une trentaine d'articles...), et le docteur Paul Héroux de l'Université McGill, nouveau signataire du Rapport Bioinitiative 2012. Ceux-ci seront les seuls à recevoir une copie de cette lettre confidentielle.

Je demeure disponible afin de soutenir ce qui est avancé dans cette lettre. Vous aurez compris que ce faisant, j'accepte de mettre ma tête sur le billot. Mais à bien y penser, elle y est déjà depuis plusieurs mois et c'est une des raisons pour lesquelles je vous contacte aujourd'hui.

Merci de votre intérêt pour ce dossier majeur.
Dans l'attente d'une réaction positive de votre gouvernement,

Je vous offre mes sincères salutations,

François Therrien
Porte-parole du Collectif SEMO- Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes
450 471 8371
fttherrien@aei.ca
www.dangersemo.com
255 rue Saint-André
Terrebonne, QC J6W 3C6